

Dans le cadre de ses missions, l'ergonome du CDG 68 intervient à la demande de la collectivité pour adapter les postes de travail et favoriser le maintien dans l'emploi des agents. Ces interventions s'intègrent pleinement dans le suivi médical de l'agent et font l'objet d'un retour d'information auprès du personnel de santé. Elles se font en accord avec le médecin de prévention, la collectivité et l'agent concerné par la démarche.

Nous vous invitons à compléter ce document et à le transmettre par mail à : e.rebourg@cdg68.fr. Dès réception de ce document, l'ergonome, contactera le référent désigné ci-dessous pour analyser votre demande et ainsi vous proposer l'intervention la plus adaptée à vos besoins.

Collectivité territoriale/établissement public (CT/EP)

Nom de la CT/EP :

Prénom, Nom du référent en charge du suivi du dossier :

Fonction :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Médecin de prévention

Prénom, Nom :

Service de Santé au Travail :

Date de la dernière visite médicale :

Agent

Prénom, Nom :

Date de naissance :

Grade :

Fonction :

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi : Oui Non Démarche en cours

Position statutaire actuelle de l'agent :

Régime :

Temps de travail :

Horaires :

Service auquel est rattaché l'agent :

Supérieur hiérarchique direct :

Demande d'intervention

Problématique rencontrée / Objet de la demande :

Documents à joindre à la demande : Derniers avis des instances médicales (médecin de prévention, Comité médical, etc.) / Fiche de poste de l'agent.

La collectivité confirme avoir recueilli l'accord de l'agent pour la réalisation de cette intervention.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Madame **Elise REBOURG** au **03 89 20 88 46** ou à l'adresse courriel : e.rebourg@cdg68.fr.